

RÉSOLUTION N° 577

**PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS
DE LA SEIZIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN
DE L'AGRICULTURE ET DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-troisième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 619 (13), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) », et IICA/CE/Doc. 618 (13), « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif »,

CONSIDÉRANT :

Que les rapports de progrès susmentionnés montrent que la Direction générale a exécuté de manière satisfaisante les résolutions adoptées lors de la Seizième réunion ordinaire du Conseil et qu'elle s'est acquittée adéquatement des tâches nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions adoptées lors de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports intitulés : (i) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Seizième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) » et (ii) « Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-deuxième réunion ordinaire du Comité exécutif ».